

INFORMATION TARIFS FORMATION DES AMBULANCIERS

⇒ Les frais de formation comprennent :

1. Les frais de sélection

Le montant de ces frais est fixé à **100 euros**, frais pouvant être revus en fonction de la décision de la Direction Générale du CHU de LIMOGES.

2. Les frais de droit d'inscription en formation (Cf: Information sur la prise en charge des frais de scolarité)

Le montant de ces frais est de **100 euros**. Frais pouvant être revus en fonction de la décision de la Direction Générale du CHU de LIMOGES.

Cette somme est versée par le candidat au moment de la rentrée par chèque à l'ordre du trésorier principal du CHU de LIMOGES quel que soit le parcours de formation.

3. Les frais de scolarité

Frais de formation parcours complet : **5 000,00 euros**, frais pouvant être revus en fonction de la décision de la Direction Générale du CHU de LIMOGES.

Les frais de formation des parcours partiels sont ajustés en fonction du nombre de modules. Le montant de ces frais est payé en fin de formation.

Contact : ifa@chu-limoges.fr